

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 Quorum : 19

Présents : 27

Ayant donné un Pouvoir : 06

Absent : 03

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 33

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages exprimés : 17

Secrétaire de séance :

Philippe VITTOZ

Date de la convocation :

30/06/2026

27 présent(e)s : *Avressieux* : MM. MENUEL André, REGALLET Paul. *Belmont-Tramonet* : MM. GROS Sébastien, MARTIN Pascal. *Champagneux* : M. LACROIX Gilles. *Domessin* : Mme ANDRE Valérie, M. MONTAGNE Erick. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes BERTEAU Maëva, POTELLE Carine, YACONO Céline, MM. SAVARY Sébastien, TAVELLA Jean-Franck. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme COLRAT Christelle, MM. LAINARD Jean-Pierre, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes CHARANCE Régine, PICARD Marie-France, RIVE Nathalie, MM. KREBS Jean-Marie, PARCORET Régis, PERROUD Régis. *Sainte Marie d'Alvey* : Mme CORNET Romance. *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

06 pouvoirs : M. DESBOIS Nicolas à Mme ANDRE Valérie, Mme BEGUIN-BECHEROT Nathalie à M. BERTHIER Yves, M. GOURHANT Yann à Mme YACONO Céline, Mme PLASSAIS Catherine à M. PERROT Alain, M. Nicolas JACQUEMIER à M. Jean-Marie KREBS, Mme Laurence POLLET à Mme Romance CORNET.

03 absent(e) : Mme LO BONO Angéline, M. ETIENNE Christian, Mme HERRAULT Françoise.

OBJET : ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE D'UN LOGICIEL
« PAIE » ;

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

INDIQUE que le développement continu du service RH Val Guiers depuis plusieurs années amène à une réflexion sur ses outils.

La version du logiciel de paie utilisé actuellement pour les services mutualisés (communauté de communes, CIAS et SMAPS) ne permet plus de travailler dans de bonnes conditions.

Ce logiciel est prévu pour des collectivités de 50 à 100 agents. Aujourd'hui, le nombre de paie avoisine les 300 par mois.

Il est nécessaire de se doter d'un logiciel capable d'apporter plus de confort aux gestionnaires paies de nos établissements.

Pour faciliter le passage d'un logiciel à un autre, il est proposé de conserver le même fournisseur (Berger Levraut) et d'installer la gamme adaptée à nos besoins : WeSedit.rh.

Le tarif annuel de cette version s'élève à 12 560,00€ à répartir au *pro rata* du nombre de paie prévisionnel entre la communauté de communes, le CIAS et le SMAPS.

L'installation de la nouvelle version s'élève à 23 708,00€ HT plus 7 200,00€ HT de formation.

Le Président demande au Conseil communautaire d'attribuer le marché et à l'autoriser à signer l'engagement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 33 voix pour ; 00 voix contre ; 00 abstention ;

VU le code de la commande publique,

- ✓ **ATTRIBUE** le marché public de fourniture d'un logiciel de paie au prestataire Berger Levrault pour son outil WeSedit.rh ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération ;

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 20/07/2026,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire
Philippe VITTOZ

